

**PRESIDENCE DU CONSEIL
DES MINISTRES**

**SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT**
--o--



REPUBLIQUE DU CONGO
Unité - Travail - Progrès

---o---

Décret n° 95-115 DU 29 Juin 1995
portant nomination de Monsieur
Nguila MOUNGOUNGA NKOMBO
en qualité de Président du Comité de Privatisation.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution du 15 Mars 1992;

Vu la loi n° 21-94 du 10 Août 1994 portant loi-cadre sur la privatisation ;

Vu le décret n° 94-424 du 1er Septembre 1994 fixant les règles d'organisation et de fonctionnement du Comité de privatisation ;

Vu le décret n° 95-46 du 18 février 1995 portant modification des articles 3, 10 et 14 du décret n° 94-424 du 1^{er} Septembre 1994 fixant les règles d'organisation et de fonctionnement du comité de privatisation ;

Vu le décret n° 95-25 du 22 Janvier 1995 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 95-26 du 22 Janvier 1995 portant nomination des Membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 95-27 du 22 Janvier 1995 portant nomination des ministres délégués, membres du gouvernement ;

Vu le décret n° 95-71 du 16 mars 1995 portant nomination de Monsieur Claude Antoine DA COSTA en qualité de Président du Comité de Privatisation ;

En Conseil des Ministres ;

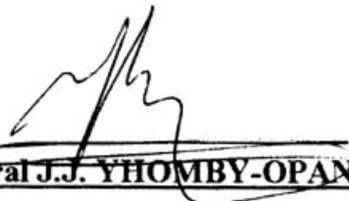
D E C R E T E :

ARTICLE PREMIER : Monsieur **Nguila MOUNGOUNGA-NKOMBO** est nommé Président du Comité de Privatisation, en remplacement de Monsieur **Claude Antoine DA COSTA**.

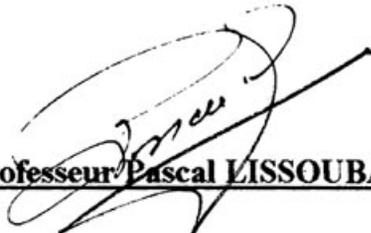
ARTICLE 2 : Le présent décret sera enregistré, publié au Journal Officiel et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Brazzaville, le 29 Juin 1995

Par le Président de la République,
Le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,



Général J.J. YHOMBY-OPANGO.



Professeur Pascal LISSOUBA.